

pour faire annuler une vente judiciaire, du moment qu'il n'y a aucune collusion entre l'adjudicataire et l'huissier du bref d'exécution.—p. 329.

SAISIE ET VENTE D'IMMEUBLES, *taxes municipales, Secrétaire-Trésorier*: Lorsque plusieurs immeubles ont été cotisés et mis en vente pour taxes municipales sous les dispositions du Code municipal, comme une seule propriété, pour les taxes dues sur chacun des immeubles, ils ne peuvent être adjugés que pour une moindre partie de chacun de ces immeubles, et non sur un de ces immeubles en entier.—p. 439.

Un secrétaire-trésorier chargé de la vente d'un immeuble pour taxes municipales est un officier public qui doit s'en tenir rigoureusement à son devoir tel que déterminé par la loi; qu'il n'a ni latitude ni discrétion à exercer, et ne peut laisser à l'acheteur le choix de l'immeuble vendu.—p. 439.

SAISIE-REVENDEICATION, *choses périssables, valeur, chose jugée*: Un jugement, dans une saisie-revendication, ordonnant au défendeur de remettre les objets revendiqués ou d'en payer la valeur est chose jugée, quant au montant de cette valeur, dans une action subséquente réclamant la différence entre cette somme et le prix réalisé par la vente des effets qui étaient d'une nature périssable.—p. 225.

SAISIE-REVENDEICATION. V. Dépôt.—p. 233; Saisie et vente de meubles.—p. 329; Vente.—p. 340.

SALAIRE. V. Droit municipal.—p. 3.

SEPARATION DE BIENS, *mariage au Rhode Island, E.-U., vente, chose d'autrui, mari et femme, effets de commerce, reçu d'entrepôt*: Une femme mariée sous le régime légal dans le Rhode Island, Etats-Unis, est séparée de biens dans la province de Québec.—p. 266.

SEPARATION DE CORPS. V. Mari et femme.—p. 398.

SEPULTURE. V. Succession.—p. 294.

SEQUESTRE, *raisons, vente, titres*: Le séquestre d'un immeuble dont la propriété est en litige est une mesure extrême, qui ne doit être ordonnée que dans des circonstances très graves pouvant exposer l'une ou l'autre des parties à un préjudice irréparable.—p. 207.

SUBSTITUTION, *incessibilité, insaisissabilité, administration, louage des biens substitués, frais*: Un grevé de substitution a la jouissance et l'administration des biens substitués